

## *Docteur Quéré, 8*

### *Ruses de sioux au Conseil*

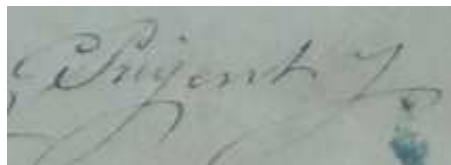
Parmi les élus des 9 et 16 janvier 1881 au Conseil municipal de Guerlesquin, dont voici la liste telle que parue dans *Ar Wirionez* du 19 janvier, vous connaissez déjà Jean-Yves Léon (*voir Docteur Quéré 5*), Jean Touchard le carrier, et notre docteur François-Marie Quéré.

<i>Commune de Guerlesquin.</i>		
<i>Inscrits 432. — Votants 284.</i>		
MM. Léon, J.-Yves	282	—
Prigent, J.	282	—
Touchard, J.	279	—
Le Barzic, François	279	—
Mignot, Yves	277	—
Quéré, François-Marie	277	—
Henry, François	275	—
Conan, François-Marie	275	—
Morellec, Pierre-Marie	274	—
Laurent, Ambroise	274	—
Touché, J.-M.	274	—
Le Vol, Guillaume	273	—
Nicol, Yves	273	—
Bocher, Pierre	273	—
Julien, Jean	269	—
Huon, Guillaume	268	—

Il faut lire bien sûr Touche et non Touché. Il s'agit de Jean-Marie Touche, cultivateur à Goasquéau, époux d'Anne-Marie Le Jeune. Il mourra, à seulement 46 ans, le 19 mai de cette année 1881

Petit rappel pour ceux ou celles qui s'étonneraient du nombre d'électeurs de la commune, les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1944.

Le 23 janvier, Jean Prigent (1845-1894), cultivateur, signature ci-dessous, est élu maire avec dix voix de conseillers. Quatre voix se sont portées sur notre François-Marie Quéré et une sur François-Marie Conan.

A photograph of a handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Prigent J.'.

Francis Le Barzic (1847-1912), le notaire, est nommé adjoint.

Au cours de 1881, les délibérations de nos élus portent essentiellement sur la construction en cours des nouvelles halles, la demande d'un instituteur-adjoint pour assister le titulaire, et la demande encore de la création d'un bureau télégraphique à Guerlesquin

Une loi de mars 1882 vient modifier les procédures d'élection des adjoints aux maires. Le dimanche 30 avril, le Conseil municipal élit en conséquence un nouvel adjoint. Le malin Touchard, obtenant six voix, élu, remplace Le Barzic. Les quatre autres voix se sont portées sur son adversaire du jour, notre François-Marie Quéré.

L'ambiance n'est pas des plus amicales au Conseil.

Jean Prigent, qui a en charge sa ferme de *Kernigen*, ne peut faire face à toutes ses obligations de maire. Bluffé par le culot et l'aisance de son adjoint Touchard, et trop absent aux réunions du Conseil, il délègue régulièrement ses pouvoirs au maître-carrier.

L'ambitieux adjoint en profite pour avancer ses pions – il a su s'acheter des soutiens - en vue des élections municipales prévues en mai 1884. Il se voit déjà maire.

Le dimanche 30 mars 1884 justement, moins de deux mois avant ces élections, six membres sont présents à la réunion du conseil : Touchard, *adjoint faisant fonction de maire* (la mention est portée à chaque fois au registre), *Nicol, Quéré, Conan, Huon et Le Barzic.*

*Sont absents, Henry, Bocher, Le Vot, Julien, Prigent, Morellec, Laurent et Mignot.*

*Décédés : Touche et Léon.*

L'assemblée se choisit, comme souvent, Francis Le Barzic, le notaire, comme secrétaire de la séance. C'est le conseiller le plus fermement opposé à Touchard.

Nicol, Conan, Huon et le docteur Quéré ne sont pas, non plus, des supporteurs du maître-carrier.

En fin de réunion, Le Barzic profite du rapport de forces du jour pour porter une rude attaque à Touchard. Le *Registre des délibérations* en fait état comme suit.

En marge figure la mention suivante: *Cette délibération a été annulée par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Morlaix attendu qu'elle ne concerne pas les affaires communales*

Le texte ci-dessous du compte rendu est barré en diagonale, mais n'est pas masqué.

*Mr Le Barzic demande la parole pour une question à poser à Mr le Président et s'exprime ainsi :*

Mr Touchard, adjoint faisant fonction de maire ayant reçu, en cette qualité, dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt-trois un mandat postal de quarante francs de Mr Herland, adjudicataire des droits de place de cette commune, je viens, pour la troisième fois, demander ce qu'est devenue cette somme.

A deux réunions précédentes du Conseil, Mr Touchard a prétendu que cet argent a été dépensé par lui l'année dernière pour la fête des Gras.

A ces deux réunions également, j'ai demandé le compte détaillé des recettes et des dépenses de ces fêtes, ce que Mr Touchard a promis de fournir. Ce n'est donc pas à l'improviste et à son insu que j'interpelle Mr Touchard à ce sujet.

En conséquence, je requiers Monsieur Touchard, adjoint faisant fonction de maire, de soumettre le compte demandé, aujourd'hui même, et séance tenante à l'appréciation du conseil.

Mr Touchard répond que cet argent a été dépensé par lui pour les fêtes des Gras de l'année dernière et qu'il fournira plus tard le compte détaillé des recettes et dépenses.

A cela, Mr Le Barzic objecte : je proteste énergiquement contre la manière de faire de Mr Touchard et déclare que les fêtes des Gras étaient tous les ans, sauf l'année dernière, dirigées par deux jeunes gens de la commune, auxquels on donnait le nom de Garçons sonneurs, lesquels jeunes gens se contentaient, pour payer les frais des fêtes, de faire des quêtes autour de la ville, ce qui suffisait amplement à les défrayer.

Comment donc se fait-il que Mr Touchard, qui lui non plus n'a pas négligé les quêtes, et qui comme les Garçons sonneurs a tendu la main autour de la ville, ne puisse pas, avec le produit de ses tournées, arriver à solder ses dépenses !

Comment croire, surtout puisque Mr Touchard ne fournit aucun compte, que les dépenses ont excédé les recettes en y comprenant même les quarante francs reçus de M. Herland ?

Je l'avoue, pour moi c'est une énigme que le semblant d'explications de Mr Touchard ne fait qu'augmenter, obscurcir et aggraver, et malgré tout je n'ose pas penser que Mr Touchard soit coupable de détourner un rouge liard à son profit ; encore une fois, j'attends de lui des explications claires, nettes et compréhensibles.

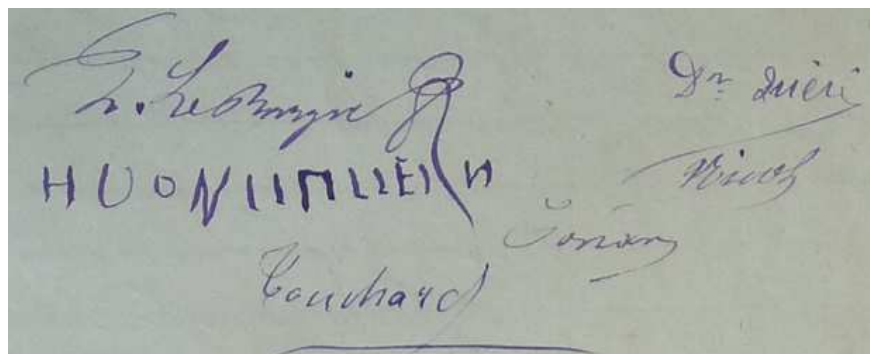
Mr Touchard se contente de maintenir ses précédentes déclarations.

Mr Le Barzic fait remarquer que les paroles évasives de Mr Touchard, loin d'éclaircir la question ne font que l'éluder et l'embrouiller, et sous le bénéfice de ces observations et de celles précédemment émises, demande l'insertion de la discussion au procès-verbal.

....

Fait et délibéré les dits mois et an

Signé Le Barzic, Dr Quéré, Huon, Julien, Nicol, Conan, Touchard.



The image shows a close-up of handwritten signatures and names in blue ink on a document. The names are: 'Le Barzic', 'Dr Quéré', 'HUON JULIEN', 'Nicol', 'Conan', and 'Touchard'. The signatures are written in a cursive style, and the names are written in a more formal, blocky style. The text is arranged in a roughly horizontal line across the page.

Le conseiller Jean Julien (1827-1895) n'est pas cité comme présent, mais c'est bien sa signature qui figure derrière celle d'Huon.

Touchard a signé ce compte rendu avec les autres participants à la réunion sans avoir fait inscrire la moindre réplique à l'accusation. Il devait être sonné !

Le Conseil municipal élu, comprenant 16 membres, est installé le 18 mai 1884.

Le docteur Quéré, non candidat ou non élu, n'en fait pas partie. Réuni ce dimanche 18 mai à 8 heures du matin, le Conseil procède à l'élection du maire, puis à celle de l'adjoint.

Pour l'élection du premier édile municipal, les deux candidats, Jean Touchard et Guillaume-Jean Lahellec (le confrère du docteur Quéré) sont renvoyés dos à dos, 8 voix chacun.

Deuxième tour, même résultat, Touchard 8 voix, Lahellec, 8 voix.

**Troisième tour. Le docteur Lahellec a laissé sa place** à Jean Faven (1814-1894), cultivateur à Kerellou, conseiller municipal pour la première fois.

Habile manœuvre.

Dépouillement : Touchard, 8 voix, Faven, 8 voix.

Jean Faven, 70 ans, est élu maire..., au bénéfice de l'âge !

Pour l'élection de l'adjoint, rebelote ! Aux deux premiers tours de scrutin, Touchard et Lahellec s'opposent et font jeu égal à 8 voix chacun.

Au troisième tour, le nouveau candidat Jean Le Beuzit (1814-1888), 70 ans aussi, l'emporte sur Touchard...au bénéfice de l'âge !

S'estimant floués, les « touchardiens » protestent :

*Protestation : Nous, soussignés, protestons énergiquement contre l'élection du maire, attendu qu'après le 2<sup>e</sup> tour de scrutin M. Lahellec qui s'est trouvé avoir le même nombre de voix que M. Touchard a désisté publiquement en faveur de Mr Faven vu que ce dernier était plus âgé que Mr Touchard et se sont retirés sur la demande de M. Lahellec dans un appartement au-dessus de la Mairie afin de préparer leurs billets pour l'élection du troisième tour de scrutin en faveur de Mr Faven malgré que le Président du scrutin n'a pas suspendu la séance et nous demandons la nullité du vote. M. Faven candidat pour maire est descendu et a distribué publiquement des billets de vote à trois conseillers municipaux.*

*Ont signé : MM. Guilloux Guillaume, Bocher Guillaume, Touchard Jean, Prigent Jean, Touche Joseph, Dantec Jean-Marie, Prigent Yves, Ronel François.*

*Le Président a déclaré M. Beuzit Jean, installé en qualité d'adjoint.*

*Et ont signé les membres présents*

*Le doyen d'âge du Conseil a déclaré ne savoir signer.*

*Le Maire                    Le Secrétaire                    Les membres du Conseil.*  
*Le sieur Kernec a déclaré ne savoir signer*

Pour situer politiquement ces clans apparents, les *touchardiens* étaient de tendance *radicale*, telle que cette notion était comprise au XIXe siècle.

Leurs adversaires se situaient dans la mouvance des *Républicains opportunistes*, dont les leaders nationaux furent Léon Gambetta, Jules Ferry, etc.....

Clivage d'apparence. Dans notre petite<sup>1</sup> commune du Trégor, et ailleurs certainement, d'autres paramètres, relations familiales ou de voisinage, intérêts professionnels ou commerciaux, avantages que laissait espérer une élection, etc., conduisaient, bien davantage que de profondes convictions politiques, à s'engager derrière tel meneur plutôt que derrière tel autre.

***À suivre, Docteur Quéré, 9, le mandat de maire de Jean Faven***

---

<sup>1</sup> Petite si l'on ne considère que la taille évidemment.